



Lille le 18 juillet 2024.

## ***SECTION COURSE***

Chers adhérentes et adhérents, nous espérons que vous vous portez bien, ainsi que l'ensemble de vos proches. La nouvelle saison commence en espérant que nous pourrions nous retrouver sur les courses et les événements du club.

La nouvelle saison 2024-2025 commence le 01 septembre 2024. Les licences FFA expirent le 31 août, **attention** il n'y a plus de mois de recouvrement.

Tu trouveras ci-joint un bulletin d'adhésion qui sert également de demande de licence Compétition FFA et Entreprise FFA.

Pour les licenciés 2024 n'oubliez pas de valider votre parcours santé sur votre espace Licencié de la FFA

Pour les non licenciés il faut dorénavant faire son parcours de prévention santé sur <https://pps.athle.fr/>  
A renouveler tous les 3 mois plus besoin de CM.

Sur ce bulletin il faudra préciser le nom du comité d'entreprise auquel tu appartiens.

Chaque licencié recevra sa licence par voie électronique, c'est pourquoi il est obligatoire que l'ensemble des personnes souhaitant souscrire une licence **fournisse une adresse courriel fiable**.

La licence Athlé Entreprise autorise uniquement les championnats de France Entreprise et toutes les courses hors stade : course sur route, cross-country, trail, course nature.

L'adhésion seule coûte :

45 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Entreprise FFA coûte :

65 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

L'adhésion et la licence Compétition FFA coûte :

105 € pour les agents SNCF, les ayants droit et les retraités SNCF

125 € pour les autres adhérents.

**chèque à l'ordre de Courir Ensemble.**

**Inscription à envoyer** : (accompagné du chèque et du certificat médical)

par la poste : Pascal Rousseau  
09B rue victor hugo 59252 Marquette en Ostrevant.  
[Pascalrousseau1@free.fr](mailto:Pascalrousseau1@free.fr)

**Pour les inscriptions course** : Jean-Claude Druart

[jc.druart@wanadoo.fr](mailto:jc.druart@wanadoo.fr)

Pour les non licenciés il faut obligatoirement un certificat médical de non contre- indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied **en compétition** de moins d'un an à la date de la course, que j'envoie avec le bulletin collectif d'inscription.

Il faut donc m'envoyer un nombre suffisant de copies de certificats médicaux.

Merci de respecter mes dates limite d'inscriptions notées sur le calendrier des courses ciblées.

Les coureurs peuvent participer aux marches.

Le site internet : <http://www.courirensemble.com>

L'équipe de Courir Ensemble,